

RAPPORT GÉNÉRAL DES JOURNÉES SOCIALES DU CEPAS

Première Journée

Charis BASOKO

BOWEYA,

Politologue,

Consultant en

plaidoyer politique.

charisbas@hotmail.com

Landry LINGELE,

Juriste, consultant

en prospective

juridique et en

légistique.

landryling@gmail.com

La réflexion permanente en vue de dégager des pistes de solutions aux problématiques majeures auxquelles sont confrontés les Congolais en particulier et les Africains en général, telle est la tâche principale que s'est assignée le Centre d'Études pour l'Action Sociale, CEPAS, depuis plus de 50 ans, à travers l'organisation annuelle de ses traditionnelles journées sociales.

En effet, mettre les résultats de la recherche au service de l'action de développement (comme le stipule le but premier du CEPAS) présuppose une démarche analytique prémâchée, schématisée et synthétisée dans le but de rendre accessible à tous, la matière nécessaire à l'indispensable éveil des consciences des populations congolaises et africaines.

Comme en 2020, le contexte de l'organisation des journées sociales en 2021 est marqué par la pandémie mondiale de Covid 19 qui contraint malheureusement au respect strict des mesures sanitaires. Ainsi, le nombre de participants en présentiel a dû être expressément limité, mais l'accès au virtuel a été rendu plus fluide avec les plateformes habituelles de diffusion (YouTube, twitter, Facebook). Le thème retenu cette année est : « Consolider la démocratie et promouvoir l'État de droit en RD Congo ».

La journée a débuté avec l'invitation du Père Rigobert Minani, modérateur des journées sociales, à la prière d'ouverture intitulée « Prière au créateur », laquelle est tirée de la Lettre encyclique *Fratelli tutti* du Pape François, sur la fraternité et l'amitié sociale, avant de chanter l'hymne national.

Tout de suite après, le Père Ferdinand Muhigirwa, recteur de l'Université Loyola du Congo (ULC) s'est employé, dans son discours inaugural, à exposer à l'assistance sa vision sur la thématique des journées sociales.

Après les salutations d'usage, le Père Ferdinand s'est employé à présenter l'ULC qui, créée depuis 2016, s'avère être la première université Jésuite en Afrique. Elle a pour vision de promouvoir le développement du capital humain durable, solidaire et inclusif des jeunes, par la formation, la recherche, l'innovation et les services. Pour mieux répondre aux besoins réels de la société et de l'Église, l'ULC s'évertue à assurer un enseignement de qualité non seulement sur les plans scientifique et technique, mais aussi éthique et religieux.

Pour revenir sur la thématique des journées sociales 2021, « Consolider la démocratie et promouvoir l'État de droit en RD Congo », le Père a souligné le fait qu'elle provoque et convoque les consciences et interpelle notre esprit critique.

À la suite du Père Ferdinand, le Père Alain Nzadi, directeur du CEPAS, a justifié la pertinence du thème de cette année dans un contexte d'urgence de réflexion sur la recherche de solutions aux problèmes de plus en plus préoccupants qui minent la RD Congo.

Son discours a également été l'occasion de lancer officiellement les activités de la Coalition « Transparence 243 », qui rassemble les organisations de la société civile et des citoyens de tous horizons.

Jour 1 : Panel politique

Conférence 1 : Pourquoi la RD Congo s'est-elle enlisée aussi profondément et durablement dans l'instabilité politique et comment peut-elle s'en sortir ? (Professeur Toussaint Kafarhire Murhula, S.J.)

Le Professeur Toussaint Kafarhire Murhula a commencé son intervention en questionnant les causes de la violence endémique et de l'instabilité politique que vit notre pays depuis sa création. Au détour d'une réminiscence avec le philosophe Valentin Mudimbe il pose l'une des interrogations fondamentales sur le paradoxe criant qui existe entre l'instabilité et la violence dans la région des grands lacs et l'effervescence religieuse comme héritage coloniale.

Mais, avant d'examiner la question de départ, il éclaircit le concept de « profil » emprunté à la philosophie, qui sera utilisé pour expliquer les multiples causalités de l'instabilité chronique en RD Congo. Il le décrit comme une unité répartie sur une multiplicité indéfinie de façon à apparaître dans des situations typiques.

Le profil en étude ici s'appelle instabilité politique chronique en RD Congo. Elle prend multiples formes et surgit en multiples endroits et de manière répétée. Il s'agit ici d'appréhender l'instabilité politique en RD Congo non pas seulement comme une question institutionnelle mais aussi de représentation mentale.

Cette instabilité se manifeste aussi dans l'externalisation permanente des résolutions aux crises qui sont généralement sous-traitées par les Nations-Unis, les pays voisins et certains pays occidentaux. Encore récemment, l'appel aux troupes kenyanes et ougandaises en a été une parfaite illustration. L'on en vient à se demander si la RD Congo comprend l'importance d'affirmer sa souveraineté si elle veut résoudre de manière durable le problème de l'instabilité politique.

Depuis que le pays s'est doté d'une nouvelle Constitution en 2006 jusqu'en 2018, lorsqu'il y a eu un changement de pouvoir au sommet de l'état, les mêmes types de problèmes ressurgissent : la criminalité, la violence, les pillages des ressources naturelles, les conflits armés avec la complicité de certaines autorités du pays, etc.

La RD Congo ne pourra jamais guérir de sa maladie d'instabilité politique de manière durable tant qu'elle n'en aura pas fait un diagnostic convenable. Pour cela, il faut d'abord répondre à la question de savoir ce qu'est l'instabilité politique et comment elle se manifeste en RD Congo.

D'abord le concept

La définition standard que l'on donne à l'instabilité politique, écrit l'économiste Zahid Hussein, consiste en la propension d'un gouvernement à l'effondrement, soit à cause des conflits, soit en raison d'une concurrence effrénée entre divers partis politiques. Le concept d'instabilité politique est en réalité un euphémisme pour évoquer la fragilité de l'état, et la violence politique qui caractérise le quotidien des rapports citoyens et ses conséquences sur le développement et le bien-être social. Il s'agit de la dispersion de la violence dans la société, de la mauvaise gouvernance, de la faiblesse des institutions, du dysfonctionnement structurel au niveau bureaucratique, etc.

Les manifestations

Au niveau interne, le professeur a souligné les éléments de prévarication de la CENI, ainsi que leurs conséquences désastreuses sur les élections en RD Congo. Il a ensuite mis en exergue les différentes initiatives politiciennes tendant à manipuler les textes en faveur d'un camp politique.

Au niveau externe, Le professeur a choisi de partir du Mapping Report pour analyser les manifestations de l'instabilité politique en RD Congo. C'est un document très important pour le Congo parce qu'il sert de point de départ, plus ou moins objectif, pour une approche multidimensionnelle, en abordant la complexité de la situation congolaise. Les détracteurs de ce rapport soutiennent qu'il n'apporte aucune nouvelle connaissance de la situation, étant donné que d'autres rapports antérieurs existent (rapport Gersony, par exemple). Les précédents rapports des Nations Unies, ainsi que l'acte d'accusation des responsables rwandais par des juges espagnols,

souignent unanimement la conduite de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) qui avait abouti à l'effusion systématique du sang des réfugiés qui avaient fui vers le Zaïre. De même, ces rapports parlent des pillages à grande échelle pour servir de financement aux activités criminelles et à l'enrichissement illégal des dirigeants.

Cependant, l'avantage du « Mapping Report », c'est qu'il a réalisé un travail méthodique pour distribuer les responsabilités des 617 cas de violence répertoriés dans l'espace et dans le temps jusqu'à la production du rapport. Ce Rapport venait aussi comme une chance de réhabilitation de la mémoire historique et une opportunité pour les victimes de réclamer justice et réparations. Ensuite, comme autre manifestation internationale de l'instabilité, le conférencier a présenté succinctement le parcours chaotique de la MONUSCO, depuis la première résolution 1279 instituant sa mise sur pied par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Depuis plus de vingt ans, a-t-il soutenu, la présence d'une mission des Nations Unies établie au Congo n'a pas atteint son objectif. Il est donc impérieux que l'on pose certaines questions de fond. La perception locale de l'inaction ou de l'inutilité de la présence de la MONUSCO dans les régions meurtries de l'Est s'est traduite par des protestations de la société civile.

Une dernière manifestation externe de l'instabilité, c'est l'image internationale du Congo : un « no man's land ». En effet, une certaine image du Congo perdure dans l'inconscient collectif international depuis le début de la colonisation. Cette image a été recyclée dans les discours politiques et humanitaires des acteurs internationaux qui regardent le Congo comme « hot zone », le cœur des ténèbres, comme le disait Joseph Conrad, mais aussi un espace où les multinationales peuvent aller faire leurs affaires sans rencontrer de résistance au nom de la souveraineté. En 1885, le Congo était conçu comme un « no man's land » et confié à un intendant – le Roi Léopold II – qui en avait profité pour en faire une propriété privée. Cet espace international où toutes les puissances coloniales avaient le droit d'entrer et de sortir pour le libre échange était un enjeu économique trop important pour être remis à un seul pays occidental. Cette identité, ou mieux, cette perception internationale du Congo, nous accompagne jusqu'à ce jour. À travers les décennies, les étrangers ont construit un *storytelling* négatif sur le Congo. Ainsi, les mots, les images et les représentations qui surgissent dans l'imaginaire collectif quand on parle du Congo sont généralement peu avantageux.

La « faiblesse politique » de l'État Congolais laissera toujours la porte ouverte aux prédateurs de tous bords, qu'il s'agisse des individus, des multinationales ou des pays étrangers qui se ruent dans l'espace géopolitique pour y faire fortune, pendant que le Congolais moyen vit misérablement et cherche par tous les moyens à s'exiler hors de son pays.

Voilà pourquoi l'élite congolaise doit reconquérir le discours sur son pays et son peuple si elle veut reconquérir la souveraineté de la RD C comme État, comme nation. Seuls les Congolais peuvent revendiquer cette souveraineté. Ils ont la responsabilité de reprendre le monopole de la narration sur les événements importants de leur pays.

Car, la dangereuse tendance à externaliser la résolution de nos problèmes, notamment aux nations unies, a malheureusement donné le droit à cette institution internationale de nous imposer des solutions qui ne correspondent pas toujours à la nature de nos problèmes, pérennisant ainsi l'instabilité chronique de notre pays. Les congolais doivent aussi définir le cadre institutionnel interne comme le seul cadre de résolution des conflits, problèmes ou crises, quelque soient leur nature.

Trois questions fondamentales pour approfondir le débat dans les ateliers

1. Comment faire pour disséminer la constitution dans la conscience nationale du pays ?
2. Est-il possible de casser les stéréotypes sur le Congo et de créer une image positive sur base de laquelle construire des nouveaux rapports sociaux ?
3. Comment reconquérir le contrôle sur le discours politique au Congo, retrouver la souveraineté et la parole, sortir de l'infantilisme néocolonial ?

Conférence 2 : La fin de la coalition FCC-CACH, Union sacrée, stabilité ou instabilité (état des lieux du consensus issu de Sun City). Quoi faire pour bâtir la cohésion et assurer la stabilité ? (Assistant Christian Moleka)

L'orateur a organisé son intervention en 3 points, à savoir :

- Examen de quelques concepts opératoires ;
- Décryptage des deux expériences de coalitions gouvernementales, à savoir la coalition FCC-CACH et l'Union sacrée ainsi que leur rapport avec la stabilité ou l'instabilité politique ;
- Présentation de quelques traits de perspectives indispensables à la consolidation de notre démocratie.

S'agissant des concepts :

La *coalition* désigne, selon Vincent Lemieux, « des ensembles concertés et temporaires d'acteurs individuels ou collectifs qui ont des rapports de coopération et de conflits et qui cherchent, par une structuration de pouvoir appropriée, à prédominer sur leurs adversaires de façon à ce que les coalisés obtiennent ainsi des avantages plus grands que s'ils n'avaient pas fait partie de la coalition ».

L'*instabilité* marque l'état de ce qui n'est pas stable, avec une idée de rupture de l'équilibre concernant l'état ou la structure d'un corps ; elle peut être qualifiée de politique lorsqu'elle consiste en une éruption des violences politiques (émeutes, manifestations, coups d'État) et de gouvernementale quand il s'observe une fréquence de changement qui affecte le pouvoir exécutif ou propension au changement de gouvernement dans un pays, lequel comprend plusieurs types d'insurrections, de révolutions.

La *transitologie* est le processus historique linéaire et séquencé, généralement en trois phases, constitué en phase de libération, phase de l'installation d'un régime démocratique (transition) et celle de la consolidation démocratique.

Pour entrer dans le vif du sujet, un questionnement des objectifs des différents acteurs que sont les FCC et le CACH, au sortir des élections de 2018, s'impose. Ayant remporté (exclusivement) respectivement la majorité parlementaire et présidentielle, les deux familles politiques ont opté pour une coalition en vue d'éviter une agitation postélectorale et de donner toutes ses chances à l'alternance relative qui venait d'avoir lieu. L'attelage qui va en résulter s'avèrera conflictogène, les deux formations faisant le choix d'une coopération partielle et gardant des objectifs stratégiques contraires : la stratégie du *statu quo* et de l'usure pour le FCC et celle de la conquête permanente et de l'anéantissement pour le CACH. En fin de compte, les deux années de gouvernance de la coalition FCC-CACH seront marquées par l'hyper compétitivité politique avec pour corollaires la faiblesse institutionnelle et la vulnérabilité sociale.

L'année 2020 marque la fin de ladite coalition (à l'initiative unilatérale du camp CACH) et la création, illico presto, de l'Union Sacrée. Toutefois, il serait de bon aloi d'émettre des réserves quant à la stabilité de cette nouvelle majorité, surtout si l'on se réfère aux différentes stratégies auxquelles a recouru le camp présidentiel pour sa création.

Par ailleurs, les axes majeurs du consensus du dialogue de Sun City, entre autres l'exécutif bicéphale, le régionalisme constitutionnel, la libre administration des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que le rationalisme parlementaire, tous consacrés dans la constitution 2006, se voient remis en question.

Les manœuvres de la mise sous tutelle de la CENI et de la Cour Constitutionnelle et l'instrumentalisation à outrance de la fibre tribale dans le paysage politique peuvent donner lieu, à terme, à une confrontation interethnique lors des prochaines élections.

Travaux en atelier

Atelier I

Question : *Quelles sont les variables de l'instabilité en RD Congo ?*

Réponses :

- La contestation des arrêts de la Cour Constitutionnelle
- La mise sous tutelle de la Cour Constitutionnelle
- La politisation et l'inefficacité de l'administration publique
- La corruption sous toutes ses formes
- L'absence de cadre axiologique ou socle de valeurs communes
- Le déficit d'accès à l'information
- La faiblesse de l'appareil judiciaire
- Le clientélisme politique
- Le tribalisme

Atelier II

Question : *À propos du débat sur le rapport Mapping, quelles actions nos organisations peuvent-elles mener pour reconquérir le discours sur la RD Congo et exiger la justice ?*

Réponses :

- Rendre ce rapport disponible et accessible au grand public
- Créer des mécanismes d'appropriation de ce rapport au niveau des institutions et de nos réseaux, des organisations, y compris des églises
- Traduire la synthèse du rapport dans nos 4 langues nationales
- Obliger les Nations-Unis à publier les annexes du rapport et l'installation d'un tribunal pénal international
- Organiser les séminaires dans les universités et dans les écoles
- Faire la synthèse du rapport en bandes dessinées pour les enfants
- Créer des émissions dans les médias ainsi que sur les réseaux sociaux
- Mener le plaidoyer pour l'opérationnalisation du comité national pour la prévention et la répression du génocide, crimes de guerres et crimes contre l'humanité
- Compléter le rapport mapping en y ajoutant les autres crimes non repris
- Mise en place d'une chambre spécialisée mixte pour récupérer les autres auteurs des crimes

Atelier III

Question : *Quelles sont les forces et les faiblesses de l'Union sacrée*

a) Forces

- Pleins pouvoirs
- Consensus autour d'une idée, d'un président
- Avènement d'une paix et d'une stabilité des institutions
- Un seul maître à bord, un seul répondant
- Volonté de laisser la justice faire son travail
- Ouverture à une collaboration avec la société civile
- Ouverture à d'autres forces politiques et sociales

b) Faiblesses

- Majorité non authentique
- Clientélisme
- Fragilité des groupes parlementaires
- Autonomie trop large des députés qui la composent
- Corruption
- Manque de confiance entre acteurs
- Manque de fondement
- Instrumentalisation d'une certaine jeunesse (WEWA)
- Justice à double vitesse
- Politisation de l'administration
- Refuge des criminels politiques
- Manque d'idéologie

Atelier IV

Question : *Quelles sont les actions à mener pour l'organisation d'élections fondatrices ?*

Réponses :

- Relancer et étendre la structure Transparence 243 pour coordonner des plaidoyers inclusifs
- Couler une déclaration publique à l'issu des journées sociales 2021 avec une feuille de route d'actions et de plaidoyers
- Mettre en place une équipe de suivi
- Faire pression à l'Assemblée nationale pour faire aboutir des réformes électorales pertinentes
- Saisir le Premier ministre et le ministre des finances pour les préparatifs des élections en 2023

Jour 2 : Panel juridique

Conférence 1 : Système judiciaire, État de droit, stabilité politique : Comment les concilier ? (Professeure Sita)

L'exposé a commencé avec un questionnement central : « Quel système judiciaire pour un État de droit ? Quoi faire pour mettre fin à la pratique qui consiste à confectionner des lois à la tête des clients ? »

Ce libellé permet de scinder cet exposé en deux sujets intimement liés :

- Système judiciaire, État de droit, stabilité politique : comment les concilier ?
- Légitimité politique

1) Système judiciaire, État de droit, stabilité politique : comment les concilier ?

Au préalable, il nous faut nous accorder sur les concepts d'État de droit et de stabilité politique.

Selon l'Allemand Stern, l'État de droit signifierait que l'exercice de la puissance publique n'est autorisé que sur base de la constitution et des lois formellement et matériellement compatibles avec elle et servant à garantir le respect des droits humains. L'effectivité du droit implique une cohérence dans l'ordre juridique au sommet duquel trône la constitution et dont les cours et tribunaux veillent au respect. Cela signifie aussi que les individus ne sont pas seulement soumis à la loi mais également que les organes obéissent à des mécanismes de contrôle juridictionnel.

Pour compléter la définition, la Professeure Sita emprunte à Kamukuni Mukinay les 3 idées pouvant être considérées comme des composantes d'un contenu minimum de l'État de droit : l'idée de limitation des pouvoirs qui implique le respect des procédures prévues par chaque organe du pouvoir ; l'idée que les actes du pouvoir sont hiérarchisés, ce qui permet le contrôle de chaque acte ; et l'idée que Chacun doit pouvoir s'adresser à un juge indépendant qui fait référence à la notion du juge naturel.

Quant aux critères de l'État de droit on peut retenir ceux définis par la Commission européenne pour la démocratie : la légalité ; la sécurité juridique ; la prévention de l'abus du pouvoir ; l'égalité devant la loi ; le libre accès à la justice.

De toutes ces définitions, peuvent découler deux questions qui peuvent nous aider à appréhender et à esquisser un modèle propre à nos réalités.

1. L'État de droit équivaut-il à la démocratie ?
2. Peut-on parler d'État de droit dans un régime dictatorial ?

2) *Qu'entend-on par stabilité politique ?*

Il y a deux manières d'envisager la stabilité politique. Elle peut être statique ou dynamique. Elle est statique quand elle se maintient de façon permanente, sans changer d'état. Elle est dynamique lorsqu'elle s'efforce de maintenir un équilibre permanent. Ces deux conceptions induisent donc des conséquences différentes.

Dans le cas de la RD Congo, la professeure privilégie le cas de la stabilité dynamique.

C'est au niveau de la gouvernance et de la sécurité que l'on peut apprécier la stabilité politique.

Plus précisément, il faut mesurer les indicateurs de stabilité politique en appréciant les critères de régulation politique et de gouvernance sécuritaire.

Rôle de la stabilité politique

S'il est vrai que l'instabilité politique préjudicie le développement harmonieux de la société, il n'est pas sûr que la stabilité politique engendre automatiquement la prospérité. L'instabilité politique peut également affecter la nature de la relation entre le régime politique et la croissance.

Certains auteurs affirment que l'instabilité politique réduit considérablement l'horizon temporel, non seulement de l'investisseur mais également du décideur politique, celui-ci se contente alors, en régime démocratique, d'une pratique gestionnaire attentiste du pouvoir, en particulier dans le domaine économique ; les grandes réformes sont alors esquivées. Ce type d'effets est particulièrement remarqué dans des démocraties faibles, au sein desquelles le système partisan est très éclaté.

À l'inverse, la stabilité politique peut résulter de l'encadrement dictatorial de la population et du musèlement de tous les opposants politiques. Stabilité politique ne veut donc pas nécessairement dire démocratie. Stabilité politique ne veut pas nécessairement dire État de droit. On peut néanmoins affirmer que l'État de droit et la stabilité politique tel que considérés ci-dessus, sont un atout pour le développement économique et la paix sociale. Il faut encore que le pays mette en place un système judiciaire approprié en vue de garantir leur instauration ou leur maintien.

Conférence 2 : « Les défis de l'application de la constitution au regard des dernières crises constitutionnelles. » (Prof. Pascal Mukonde)

La réflexion s'est articulée en 5 points, à savoir :

1. Le constitutionnalisme
2. L'interprétation de la Constitution
3. L'interprétation et la réalité politique
4. Le rôle de l'autorité politique et juridictionnelle dans l'application de la Constitution
5. Constitution

1. Le constitutionnalisme

C'est un mouvement intellectuel et expérimental apparu aux 17 et 18^e siècles, faisant suite à l'indépendance des USA et à la révolution française. Il est par la suite devenu un mouvement universel adopté par la quasi-totalité des États, soit par soumission, soit par conviction, soit encore par imitation.

Les caractéristiques en sont : le fait d'être écrit ; la limitation du pouvoir de toutes les autorités ; la participation des citoyens à leur élaboration ; la supériorité qu'elle a à l'égard des lois ordinaires ; les garanties qu'elle offre aux états fédérés dans le cas d'un État fédéral.

2. L'interprétation de la Constitution

Elle peut être entendue comme le processus par lequel est déterminé le sens et la portée d'une règle de droit. Elle fait également référence à l'effort particulier d'interprétation découlant d'une obscurité à élucider dans un texte.

Il faut souligner que le processus d'interprétation échappe partiellement à la théorie officielle y afférente, tant elle a vocation de découvrir la volonté du constituant en vue de donner une réponse à un problème réel. Le caractère pratique et efficace doit être préconisé, dans les limites de ce que permet le constituant.

3. L'interprétation et la réalité politique

L'adoption d'une constitution, même la meilleure du monde, n'est pas une panacée ; elle ne suffit pas à garantir un fonctionnement régulier des institutions politiques, de l'administration publique, du système judiciaire et à promouvoir l'exercice des droits fondamentaux des citoyens. Des acteurs politiques, des groupes d'intérêts privés ou même des citoyens peuvent profiter des lacunes et différents angles morts de la Constitution pour faire prévaloir leurs intérêts au détriment de ceux de la communauté ou des minorités à protéger.

4. Le rôle de l'autorité politique et juridictionnelle dans l'application de la Constitution

Bien que l'interprétation, au sens strict du terme, de la constitution est l'apanage de la Cour Constitutionnelle, la signification que prennent chacune des dispositions dudit texte dans l'imaginaire populaire se construit grâce à l'intervention de plusieurs autres acteurs tels que les autorités politico-administratives, les acteurs politiques, les avocats, les professeurs d'université, les journalistes, les acteurs de la société civile, etc.

C'est du choc de leurs affirmations, objections, concessions et autres échanges sur la place publique que se cristallise au sein de l'opinion l'entendement de telle ou telle autre disposition de la constitution.

5. Constitution

L'opinion qu'on se fait d'une Constitution diffère d'un pays à un autre, tant la variable culturelle et comportementale est déterminante. Les règles et standards d'interprétation de celle-ci ne peuvent donc pas être théorisés de manière exhaustive, ne serait-ce que pour sa partie non écrite.

En outre, la règle constitutionnelle en RD Congo a toujours de par l'histoire souffert du manque de légitimité et ce, faute de consensus autour de ses options majeures. Cela est dû soit au fait que lesdites options portent le plus souvent les germes de la partialité, soit à l'entendement diamétralement opposé qu'en ont les acteurs politiques, sans mentionner l'hyper compétitivité de notre paysage politique et l'indépendance très relative de nos magistrats. Le décor est ainsi planté pour la cacophonie juridico-politique à laquelle on assiste au quotidien.

Travaux en atelier

Atelier I

Question : *Quelles sont les différentes crises qui menacent la consolidation de la démocratie et la stabilité politique et comment les organisations de la société civile peuvent réagir ?*

Réponses :

a) Les différentes crises :

- L'insécurité ayant entraîné la non-participation d'une partie de la population de l'Est aux présidentielles
- Le report, pour 2018, des élections initialement prévues en 2016
- L'insécurité entretenue dans certains territoires de la RD Congo pour empêcher la tenue des élections
- L'exclusion de certains candidats potentiels du processus électoral
- Le manque de volonté politique pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'organisation des élections
- L'intégration des comportements qui ont fâché les dispositions constitutionnelles
- La mégestion du contentieux électoral
- La crise de légitimité de 1960 à 1965
- La crise ayant amené à la prise du pouvoir de l'AFDL
- La révision constitutionnelle ayant conduit à l'élection présidentielle à un tour
- Crise faisant suite aux élections de 2018

b) Les propositions de la société civile

- Rédiger un plaidoyer pour exiger l'organisation des élections dans les délais constitutionnels

- Organiser des manifestations publiques
- Assurer l'éducation civique et électorale de la population
- Mener une campagne sur le respect de la constitution et son application
- Mettre en place un groupe de travail pour la défense des articles intangibles de la Constitution
- Organiser des séances de sensibilisation sur nos réalités culturelles
- Réclamer le vote de la loi sur l'accès à l'information.

Atelier II

Question : *Quelles sont les actions à mener par nos organisations pour que le pouvoir judiciaire favorise la démocratie et la stabilité politique ?*

Réponses :

- Faire le plaidoyer et le monitoring pour l'indépendance du pouvoir judiciaire en :
 - Maintenant un dialogue avec le Conseil Supérieur de la Magistrature
 - Documentant les cas de jugements iniques et les dénoncer et produire des contre-enquêtes
 - Mettant en place un numéro vert d'alerte précoce et en produisant les rapports numérisés y afférents
- Redynamiser le groupe thématique de travail « Justice et droits humains » du cadre de concertation nationale de la société civile
- Activer les entités de liaison
- Mener un plaidoyer auprès du Parlement en vue de l'augmentation de la ligne budgétaire du Ministère de la Justice
- Sensibiliser la population sur la connaissance de leurs droits (accès à la justice) et devoirs
- Sanctionner les magistrats impliqués dans les décisions judiciaires iniques en lieu et place de les promouvoir
- Nommer, à la Cour Constitutionnelle, des animateurs susceptibles de créer le consensus et de crédibiliser ladite Cour
- Nommer les conseillers référendaires pour assister les juges de la Cour Constitutionnelle
- Mettre en place des missions d'observation électorale
- Organiser un monitoring du processus électoral
- Veiller à ce que la loi électorale à adopter ait un caractère général, impersonnel et obligatoire

Atelier III

Question : *Quelles sont les lois à cibler et à observer (monitoring) et quelles actions mener pour que les prochaines élections soient équitables ?*

Réponses :

- La loi portant organisation et fonctionnement de la CENI
- La loi électorale : élections des gouverneurs, des autorités des ETD
- Il faut retoucher l'article 13 de cette loi concernant la représentativité des genres qui n'exige pas la présence des femmes comme condition de la non-recevabilité de la liste électorale

Toujours en ce qui concerne cette loi

- Supprimer le seuil qui est discriminatoire
- Clarifier le rôle de la CENI pour le contentieux
- Obliger la CENI à publier les résultats de chaque bureau de vote
- Revoir les délais de recours et d'examen du contentieux électoral
- Obliger le président du bureau à certifier conforme le PV des résultats
- Obligation de remettre aux observateurs les procès-verbaux des résultats en même temps que les témoins
- La constitution avec les élections à 2 tours
- La loi de finance, notamment le respect des lignes budgétaires affectées aux élections

Quelques actions :

- Mener des plaidoyers auprès de l'État. Qu'il donne les moyens aux partis politiques pour mettre les témoins dans les bureaux de vote
- Vulgarisation des lois auprès de la base
- Accompagnement de la femme dans la conscientisation d'occuper les instances décisionnelles en collaboration avec les hommes
- Mener le plaidoyer pour que les articles verrouillés de la constitution ne soient pas touchés
- Plaidoyers pour que les élections des gouverneurs et de leurs vices, ainsi que des sénateurs, soient au suffrage universel direct

Atelier IV

Question : *Qu'est-ce qui dans l'environnement juridique actuel pourrait mettre en péril les élections en 2023 ?*

Réponses :

- La non-révision de la loi électorale
- La justice politisée
- La prolongation du mandat des animateurs politiques au-delà de la date limite prévue par la constitution
- La politisation de la CENI
- Les lenteurs entourant le processus électoral
- Les productions législatives taillées sur mesure (cas de la loi Tshiani sur la nationalité du président de la république)
- Les manœuvres dilatoires sur les réformes de la CENI

Propositions

- Démission du Président à 3 mois des élections présidentielles
- Insérer dans la loi une disposition stipulant que le président de la république qui n'organise pas les élections dans le délai constitutionnel soit sanctionné (réputé démissionnaire)
- Sanctionner le président de la CENI qui n'aura pas publié les résultats par bureau de vote
- Sanctionner les partis politiques qui n'auront pas respecté la parité et déclasser leur liste.

Jour 3 : Panel sécuritaire et économique

Thème 1 : Clés de lecture des crises sécuritaires et leurs rapports aux crises de gouvernance en RD Congo (Docteur Rigobert Minani, S.J.)

Quand on parle de la crise au Congo, l'imaginaire collectif a tendance à penser à l'Est de la RD Congo. Cependant, cette approche se propose d'aller au-delà en parlant d'autres crises sécuritaires qui sévissent en RD Congo. La crise du Kasai, qui a provoqué le déplacement de près de 14 millions de personnes et a mobilisé le gouvernement congolais, américain et suédois, est une parfaite illustration de la dispersion des crises sécuritaires à travers toute l'étendue de la république. De même, à Yumbi, dans la province du Mai Ndombe, la crise violente qui y a sévi en 2018 entre les Batende et les Banunu, a été le décor de l'une des pires crises entre communautés que la RD Congo a connue.

Quand on fait une analyse approfondie de l'instabilité chronique en RD Congo, on se rend compte que l'ensemble des manifestations des crises survenues à travers toute l'étendue de la RD Congo ont été les conséquences d'autres crises plus sournoises qui ont émaillé l'histoire politique, sociale, économique, sécuritaire de la RD Congo. On peut, par exemple, citer l'enlisement de la Conférence Nationale Souveraine qui a eu pour conséquence l'avènement de l'AFDL.

Depuis le 31 juillet 1992 à la fin de la CNS jusqu'au début de la guerre de l'AFDL (septembre 1996) la RD Congo a été dans une situation d'instabilité politique. Les événements exogènes (guerre au Burundi et Génocide au Rwanda), viendront se greffer à cette situation et accélérer la déliquescence de l'État.

Depuis 2003, on a assisté à une sorte de bras de fer entre, d'une part, la volonté de construire l'état et de consolider la démocratie et, d'autre part, le retour à l'État de guerre et de la partition du pays. C'est entre autres ce bras de fer qui a régulièrement dégénéré en violences, conflits et guerres en RD Congo et qui peine encore aujourd'hui à mettre la RD Congo sur l'orbite de la paix et de la stabilité. L'on constate que depuis l'accord de Sun City (1^{er} avril 2003), alors que l'opinion internationale considérait que le pays était enfin sorti des conflits et de la guerre, la RD Congo est en réalité entrée dans une phase de « *protracted crises* ».

En conclusion, l'on peut retenir que l'insécurité en RD Congo est favorisée par les ingrédients ci-après :

- Le contexte instable de faillite de l'État et de l'impasse politique.
- Cette situation favorise l'explosion des conflits locaux
- Elle aspire les conflits régionaux
- Le laisser-faire international
- Toutes ces situations favorisent la libération des énergies de violence

Ainsi, tout projet de construction de la paix en RD Congo doit prendre en considération tous ces aspects.

Comme solutions, nous devons édifier un État qui fonctionne, c'est-à-dire :

- Rétablir la légitimité du pouvoir
- Doter le pays des capacités requises pour garantir la sécurité de ses citoyens,
- Maîtriser les finances.

Thème 2 : « Financement des élections : quelle approche économique pour financer la démocratie » (Professeur Daniel Mukoko Samba)

Le conférencier a structuré sa présentation en 4 points, à savoir :

1) Les élections ont un coût

Corneille Nangaa, président de la CENI, dit, dans son rapport de 2019, que proportionnellement au budget du pays qui tourne autour de 4 milliards USD, 1 milliard paraissent excessifs pour financer les élections. Cependant, il est impérieux de payer ce prix ; d'autant plus que le budget des élections prend en charge des dépenses qui ne devraient normalement pas dépendre de la CENI (prise en charge des policiers, construction des ponts et routes,

formation des magistrats, etc.). Notons que de par le monde, le coût des élections varie en fonction de certaines données telles que l'organisation administrative de l'État et la fréquence dans leur organisation (c'est-à-dire plus elles sont organisées moins elles ne coûtent).

De manière standard, le coût unitaire d'une élection varie de 1\$ à 3\$ par électeur. Mais, en RD Congo, les derniers scrutins ont coûté 12\$ par électeur. Le désert administratif qu'est la RD Congo met à mal la rationalisation des opérations de vote. Par ailleurs, le coût réel des élections est de loin supérieur à celui enregistré dans les rapports, parce que n'intégrant pas le coût de financement des partis politique et celui des campagnes électorales.

Cependant, il sied de percevoir les élections non pas comme une dépense inutile mais comme un investissement susceptible de donner lieu à un retour sur investissement, entre autres la stabilité sociale ; la fourniture adéquate de biens et services publics ; l'exercice et jouissance des droits et libertés fondamentales.

Les avantages de la démocratie sont plus perceptibles en comparant la RD Congo au Botswana. Ayant eu son indépendance 6 ans après nous, ce pays est aujourd'hui compté parmi les pays à revenu intermédiaire parce que, entre autres, il a pu organiser, depuis lors, des élections tous les cinq ans. La RD Congo, par contre, a pris la trajectoire politique et économique opposée. La leçon à en tirer est que le ticket de la stabilité grâce à un système institutionnel aéré et à une administration dévouée et stable est le plus souvent payant. Les dirigeants élus doivent également avoir une vision se traduisant par la mise en place d'institutions dont le rôle est d'ériger des barrières pour « contrôler » les actions humaines en vue du bien collectif, tout en promouvant la fierté d'appartenance à la nation.

Les éléments faisant transparaître le lien de cause à effet entre la démocratie et les performances économiques sont les suivants : la redevabilité des élus ; la sélection des acteurs valorisant le bien-être collectif ; la légitimité sociale nécessaire pour initier les réformes. Toutes ces vertus sont mises à mal par l'ignorance des citoyens et le manque d'intégrité des scrutins.

Les pistes de solution pour y remédier sont :

- Placer des limites sur les partis politiques (leur nombre, leur fonctionnement) plutôt que financer les partis politiques avec de l'argent public, les moyens étant limités
- Placer des limites sur le financement des campagnes électorales
- Créer un compte d'affectation spéciale, conformément à la loi relative aux finances publiques (article 60-65) qui sera alimenté par une recette spécifique
- Alléger le coût d'identification des électeurs en fiabilisant le registre national des électeurs.

Les moyens financiers ne suffisent pas pour rebâtir un pays ; il faut réinventer le mode de vie social ; cette tâche revient principalement aux acteurs publics et à ceux de la société civile, lesquels devront avoir pour boussole le bien-être collectif.

Travaux en atelier

Atelier I

Question I : « *Comment recréer le moment fondateur de la gouvernance de la RD Congo au-delà des clivages inévitables ?* »

Réponses :

- Réformer et réhabiliter l'administration publique et l'appareil judiciaire ;
- Reconquérir la souveraineté de la RD Congo afin que les Congolais s'approprient le discours sur leur pays ;
- Révolution culturelle entretenue par le système éducatif ;
- Avoir une vision commune de la société avec une projection stratégique.

Atelier II

Question : « *Répertorier les cas d'insécurité qui ont un potentiel de créer ou d'aggraver l'instabilité nationale. Proposez des actions pour y répondre* »

a) Répertoire des cas

- L'instrumentalisation de la jeunesse
- Conflits fonciers entretenus par les services du cadastre
- Conflits forestiers entre les communautés autochtones et les industries d'exploitation forestière
- Conflits interethniques et intertribaux
- Ituri : Heman et Lendu ; Twa et Pygmées
- Tanganika, Kalemie, Nyunzu, Kabalo
- Minembwe, Mwenga, Fizi, Baraka ;
- Yumbi : Banunu et Batende
- Monkoto : Pygmées et Bantous
- Conflits armés dans la partie Est du pays
- Phénomène kuluna à Kinshasa et dans les autres provinces
- Illégitimité du pouvoir et élections non crédibles
- Milices urbaines
- Prolifération des armes
- Insécurité alimentaire
- Phénomène wewa, une milice en gestation

- Conditions d'admission aux services de sécurité (police, ANR, bureau 2, Armée)
- Tribalisme et clientélisme entretenus par les politiques
- Fausses informations dans les réseaux sociaux et dans l'opinion
- Incompétence de l'autorité de l'État
- Intrusion des armées étrangères dans le pays
- Le chômage
- Non respects des textes légaux
- Affaiblissement de la cohésion nationale
- Déclin économique créant les inégalités sociales
- Ignorance des textes par les communautés à cause du manque de vulgarisation
- Faillite de l'État

b) Actions à mener

- Renforcer les capacités des services et forces de sécurité (formation, équipement et motivation)
- Rétablir l'autorité de l'État à tous les niveaux par les élections crédibles
- Mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique
- Dénoncer les auteurs des différents messages d'incitation à la haine
- Création d'emplois
- Service militaire obligatoire pour les jeunes

Atelier III

Question : « *Identifiez les dépenses et taxes à orienter pour le financement des élections* »

Réponses :

- Le groupe a opté pour la création d'un compte d'affectation spéciale pour les élections, lequel, en sus du Trésor public, devrait être alimenté par
- Les retombées de la réduction des avantages et autres indemnités payés aux anciens présidents et chefs d'institutions
- Contribution spéciale des opérateurs économiques des secteurs miniers, télécom, pétroliers ainsi que des confessions religieuses et ONG
- Contribution spéciale des citoyens avec un minimum d'un dollar américain par personne ;
- Réaffectation des taxes Gopass et RAM.

Atelier IV

Question : « *Que doivent faire nos organisations pour prévenir les conflits à l'approche des élections et remobiliser les différentes composantes de la nation, dont la jeunesse, et aider à remettre le pays sur les rails ?* »

Réponses :

- Préparer la population par l'éducation civique et électorale
- Contraindre par des plaidoyers pour unifier l'armée
- Encadrer les jeunes par le monitoring pour renforcer la surveillance et sécurisation des bureaux de vote
- Mettre en place un cadre de concertation entre la CENI et la société civile
- Veiller au respect des délais fixés dans textes légaux
- Organiser les manifestations pour la mise en place rapide des animateurs de la CENI. ■